N° 158 — 14e Année — CINQ CENTIMES LE NUMERO — (18 Prairial, An 110) — Samedi 7 Juin 1902

RÉDACTION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53
Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille
PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Hors et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

La Grève des Tabacs s'étend à Lille

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING
publiera prochainement
UN NOUVEAU FEUILLETON

LES
Elections d'argent

La Chambre nouvelle dira par la vérification des pouvoirs si elle a en elle un principe de moralité, c'est-à-dire de légalité, — car l'un ne va pas sans l'autre; elle montrera si elle possède vraiment une majorité capable d'une politique républicaine à suivre, ayant conscience d'elle-même.

Nous avons dans la majorité la plus ferme confiance, mais elle se prouvera elle-même au pays par la *vérification des pouvoirs*.

Il ne s'agit pas de satisfaire à des passions égoïstes, en invalidant à tort et à travers les adversaires de la majorité. M. Léon Bourgeois a parfaitement établi ce point, en prenant possession de la présidence provisoire qui lui a été votée avec enthousiasme par la majorité républicaine, comme la préface de sa présidence définitive qui ne tardera pas.

Mais s'il ne s'agit pas de céder à des rancunes sans dignité, il faut aussi savoir remplir un devoir civique de la plus haute importance et se montrer impitoyable, comme l'a dit M. Léon Bourgeois, à la corruption et à la fraude.

Ce devoir n'est pas aussi agréable à remplir que pourraient le penser certaines personnes, et il *offre souvent de* grandes difficultés. Ce n'est pas seulement à la Chambre qu'il appartient de chasser de chez elle les membres gangrénés par la corruption; c'est aussi aux électeurs, aux républicains et aux démocrates, dans les diverses circonscriptions, et aux candidats qui ont lutté loyalement contre cette corruption, sans pouvoir en triompher, qu'il appartient de remplir ce même devoir en ce qui les concerne.

La Chambre ne peut rien pour venger l'honneur du suffrage universel, pour *réprimer les abus et les vices qui, dans plusieurs régions*, ont infecté le scrutin de la manière la plus pernicieuse, *si les électeurs* ne viennent pas courageusement lui prêter leur concours.

Beaucoup d'électeurs ne pensent pas que c'est là une obligation morale et politique qui s'impose à eux. Ils savent bien se plaindre et justement des autres corrupteurs qui se sont produits autour d'eux, mais si on leur demande leur témoignage net et précis, ils reculent devant les gênes et les périls que cela pourrait leur susciter. Ils aiment mieux s'incliner devant le fait accompli que de protester hautement au nom du droit et de la liberté.

Ainsi, *ils ne remplissent pas leur devoir*, ils ne défendent pas le principe du suffrage universel et ils encouragent la corruption à recommencer une autre fois avec plus de violence encore.

C'est une habitude qui, peut-être, s'établit de plus en plus chez nous, de s'incliner devant le fait accompli, d'accepter les triomphes de l'argent, quelle que puisse être leur immoralité. Il semble que le succès justifie tout, et, dès qu'un personnage a réussi à se faire élire à force d'argent, de dons et de promesses, en flattant tous les intérêts les plus bas, sans apporter au peuple, ni un principe, ni une idée, on tire devant lui *respectueusement* son chapeau et on l'appelle législateur du peuple.

Cette lâche soumission au succès pour lui-même, au succès sans moralité, exerce une funeste influence sur le caractère national; car, alors, on est prêt à accepter la victoire de la force, dans toutes les circonstances de la politique intérieure ou extérieure. Alors, un coup d'Etat qui réussit n'éveille plus aucun sentiment de résistance, et des événements plus graves encore, qui peuvent survenir dans la vie des nations, sont acceptés d'une âme résignée.

Si la théorie du fait accompli donne satisfaction à tous les courages, il n'est point de république possible et le développement de la démocratie ne se fera certainement pas à ces *conditions*.

Un journal réactionnaire, dont le candidat a passé avec 1600 voix de majorité, à l'aide d'une énorme pression cléricale et monarchique, et avec une dépense d'argent absolument scandaleuse, disait hier : « Nous avons nos 1600 voix de majorité et nous n'avons plus rien à craindre !... » Ce journal tournait en dérision les protestations des républicains indignés de tous les abus dont ils avaient été les témoins *et les victimes*.

Ah ! s'il n'y avait eu que 50 voix de majorité, le journal réactionnaire serait fort inquiet; mais 1600 voix, y pensez-vous ? Quand le triomphe de la corruption est aussi éclatant, est-ce que la chambre oserait se permettre d'invalider le corrupteur ? La chambre n'a qu'à s'incliner.

Ce raisonnement est lui-même un fruit de l'esprit de corruption et, si une telle manière de voir avait gagné l'opinion générale d'un grand pays, il faudrait désespérer de ce pays : il serait évidemment perdu, car il n'aurait plus jamais la volonté de se redresser sous les coups de la *force brutale et victorieuse*.

Nous nous rappelons que M. Henri Brisson demandait, il y a *quelques* années à la Chambre, à propos d'événements assez oubliés aujourd'hui, des enquêtes sérieuses et des sanctions nécessaires. Et il disait : « Si vous reculez devant la manifestation des vérités pénibles, si vous ne faites pas justice aujourd'hui, on s'habituera à ne faire plus justice jamais... »

Ce n'est pas la forme des paroles qui furent prononcées alors par M. Brisson, mais c'en est bien le fond, et qui oserait dire que ces paroles n'ont pas été malheureusement justifiées par la suite ? La politique démoralisante du fait accompli ne s'impose-t-elle pas de plus en plus à la société présente ?

La Chambre *dernière* avait adopté en principe des lois qui condamnaient à l'emprisonnement et à l'amende les individus coupables d'avoir fait ou promis des dons ou libéralités, en vue d'influencer les votes d'un collège électoral. Si le coupable était un fonctionnaire public la peine devait être du double.

Ces propositions de lois ont été ajournées au dernier moment, par un acte de faiblesse qu'est venu punir un redoublement de corruption pendant les élections générales.

Nous espérons que l'on comprendra, cette fois-ci, la nécessité de casser impitoyablement les élections d'argent, et que les sanctions nécessaires seront votées par la Chambre et prendront définitivement toute leur force légale avant que le suffrage universel soit appelé à recommencer les élections invalidées pour cause d'immoralité publique.

Hector DEPASSE.

Block-Notes

Belle nature

Il y a quelques jours, on tirait quelques coups de revolver sur le gouverneur de Witma, qui échappait à l'attentat. Mme Luxembury, rédactrice de la Gazette populaire, *de Letpzig, déclare regretter que le gouverneur ait échappé à la balle vengeresse et que l'auteur de l'attentat ait sacrifié sa vie inutilement. « Il est à espérer, conclut la propagandiste, que cette canaille de gouverneur aura compris cette leçon. »*

Et si cette « canaille de gouverneur » ne la comprend pas, on recommencera la petite expérience du revolver !... Pourquoi ne pas le dire et exposer dans toute leur beauté d'aussi admirables principes de propagande ?

MAFFLAN.

LES PATOIS D'CHEZ NOUS

PATOIS DE VALENCIENNES

L'SORTI' DU RÉGIMENT

Rataplan, rataplan ! Les soldats vont partir,
Car nous sommes vendredi, jour dé l' march' mil- [taire,
Tarate, tarate ! L' régiment va sortir.
Dins l' rue d' Lill', tous les gens sembl'nt vouloir [sé tirer.
Boum, boum, boum, aim, boum, boum ! L' musiq- [fait tressaillir
Les homm's, les femm's, les gos's et mêm' les vieux [grand's pères.
Et pas d'doublé résonn', sans jamais défaillir.
Introtes, au pas, les p'tiots, les grands; les mil- [taires.
Les patron's, les serviteurs, aux port's des cabarets,
Font d' l'oeil aux p'tiots pioupions qui gaillard- [ment passent,
Traversant noé' franqu' ville, l'oeil ardent et le teint [frais.
Ouvriers, ouvrier's, impoyés, sn' l' Grand'Place,
Form'nt la haie, in s'pressant, pou l'pas vir défiler...
Quand l' drapeau est bin loin, tout l' monde s'in va [doucement.

Gaston FIDRY,
Officier d'Académie.

Choses de théâtre

FRANCESCA DA RIMINI

Drame en cinq actes de M. FRANCIS MARION CRAWFORD traduit par M. MARCEL SCHWOB

Madame Sarah Bernhardt représentera, ce soir, sur notre scène, la *Francesca da Rimini* de M. Crawford, qu'a traduite en une prose

SARAH BERNHARDT

drue et savoureuse M. Marcel Schwob. L'original est puissant: auteur des *Vies imaginaires*, inquiété curieux. *Je notre* vieille langue et de nos patois, versé depuis longtemps dans la littérature anglaise, avait déjà fait avec M. Eugène Morand la version exacte et colorée de cette *Tragique histoire d'Hamlet*, que Mme Sarah Bernhardt interprète avec une si pénétrante intelligence du rôle, le plus complexe peut-être que dramaturge ait jamais conçu.

La nouvelle *Francesca* a été publiée dans la collection de M. Fenqueric (1). Aussi puis-je analyser la pièce, avant de l'avoir vue *aux chandelles*.

Le premier acte est un prologue, dont l'action se passe en 1275. C'est l'arrivée de Francesca au château de Verrochio, chez Giovanni Malatesta, qui elle vient d'être mariée par politique sa procuration. Car Giovanni, laid et boiteux, s'est fait représenter par son frère Paolo, dont la beauté inspire l'amour. Il a dû amener à l'épouse *et lui dire que Giovanni était tout semblable* à lui. Mais Francesca commence de l'aimer avant que d'avoir vu celui dont un marché odieux la contraigne à être la femme. On la conduit à la chambre nuptiale toutes lumières éteintes, selon l'ordre de Giovanni. Mais, revenant, elle se trouve face à face avec lui et jette un cri d'horreur.

Quinze ans après, en 1289, Francesca, qui hait toujours Giovanni, apprend que le cœur et âme à Paolo. Elle a fait de que nous aux Concordia, dont il ne nous est pas dit quel est le père. Giovanni interroge l'innocente enfant; il voudrait savoir d'elle s'il est aimé de sa femme. La jeune fille essaye vainement de dissiper ses tristesses :

— « Allons, maintenant, regarde-moi et fais-moi un beau sourire, comme mon oncle Paolo.

— C'est un talent que je n'ai jamais possédé. Je ne sais pas.

— *Mais si, tu sais. Et puis, c'est une chose que maman aime tant.* Elle en parle quelquefois du sourire de mon oncle Paolo, quand il n'est pas là; elle trouve que je lui ressemble.

— Que tu lui ressembles ?

— Mais oui. Qu'est-ce que tu as ? »

Elle apprend à Giovanni, sans se douter qu'elle le blesse, que sa mère l'appelle Jan le Stropiat. C'est donc le cœur déjà déchiré que le malheureux (car on en vient à le plaindre, malgré son abominable ruse) aborde Francesca. A ces reproches, elle ou objecte qu'elle fut une femme fidèle, une compagne obéissante, une mère attentive. Quant à l'aimer, elle ne saurait. Comment oublier l'odieux marché et, le soir des épousailles, le viol brutal ! Giovanni, en dégage la main, exige un baiser. Elle le refuse. Mais il jette son arme : « Je vous laisserai donc, puisque je vous aime. » Paolo survenant, c'est *entre les deux amants les plus tendres* épanchements et les plus douces émotions du passé. Ils reprennent le livre de Lancelot, rappelient le jour où « ils ne lurent pas plus avant. »

C'est là un souvenir de Dante :

« Quand lûmes comment le rire désiré
Ro-que le baiser d'un si grand amant,
Ici, qui de moi ne sont mais départi,
La bouche me baisa tout en tremeur.
Galéhaut fu le livre et me livra,
Auquel jour nous ne lûmes pas plus avant. »

Mais pourquoi cette scène est-elle en récit, non en action ? Il suffisait, ce me semble, de la reporter dans le prologue. Ainsi l'auteur pouvait mettre sous nos yeux, après la rencontre pleine d'épouvante de Francesca avec Giovanni, son abandon à Paolo, en lisant comment Lancelot mit un baiser aux lèvres de la reine Geneviève.

Tandis que les amants se remémorent leurs jours d'amour, on entend les cris d'une femme. C'est une folie, explique Paolo. Et il annonce à la *nuit rouge qu'il capitaine du peuple*, il doit partir pour Forlimpo. La femme revient, criant : « Paolo Malatesta ! Là-bas ! Trois fois ! » Et le souper-conte prend la place de la cour de Francesca.

Mise en prison, la folle va être jugée par Giovanni. Paolo sondoie le geôlier, pour qu'il se comparaisse pas. Francesca exige qu'elle soit entendue. Paolo lui assurant que la prétendue folie est sa femme, elle n'y renonce point. Giovanni, de sa part, interroge Concordia. Qu'a dit Francesca, au cria de la démente ?

— Elle a dit : Paolo me trompe pour une femme du peuple !

— C'est là ce qu'elle a dit ?

— Oui, et puis, elle s'est évanouie, tout à fait évanouie ! »

Le prisonnière appelée, Paolo fait un signe au geôlier. Quand il revient, il annonce qu'elle s'est tuée. Le cadavre apporté, Francesca reconnaît le femme de Paolo. — « Paolo Malatesta fait enterrer la femme ! dit Giovanni ».

La scène est dramatique. Elle serait plus émouvante, si nous savions que Paolo a donné ordre de tuer sa femme. Nous ne l'apprenons qu'à l'acte suivant! Or, au théâtre, il n'y a point d'*effet rétroactif*.

Giovanni, qui sait d'un espion que son frère a secrètement quitté Florence est aux aguets. Paolo arrive, inaccepte. Francesca le cache dans sa chambre. Elle subit, dans le jardin, les questions de son mari. Il observe que la fenêtre de la chambre, ouverte, quand il est entré, vient d'être fermée. Paolo est là. Cependant Giovanni expose à Francesca que la république de Florence accuse Paolo de trahison, qu'il est contraint de le mettre à mort. Francesca le défend : cette conspiration est l'invention d'un jaloux ; frapper Paolo, ce serait exciter la haine de ses enfants. Giovanni fait dire à Francesca que Paolo vient *de rédiger sur-le-d'une*, et demande à Francesca empêche sa fille d'entrer, il demande aussi, pour confirmer ses soupçons, à la suivre. Elle s'y oppose. Quand Francesca se retire, il dresse une échelle contre le mur.

Les amants sont dans la chambre, la fenêtre ouverte par Paolo. Giovanni entre par la. Quand reprenant encore leur livre bien aimé, ils trouvent leurs ivresses, Giovanni les frappe mortellement tous deux. Francesca se venge sur le point d'expirer, en donnant à son amant, sous les yeux de son mari, le baiser d'amour que celui-ci n'a pu obtenir d'elle.

Ce drame est pathétique. Mais peut-être manque-t-il son effet. Je ne sais si j'aurais pu vouloir, mais c'est à Giovanni plus qu'aux amants adultères que s'adresse notre sympathie. Il souffre, et nous l'en plaignons. C'est aussi le personnage le plus intéressant, celui dont le caractère est *le mieux expliqué. Le progrès du soupçon dans* son âme est peint avec précision. Nous nous attachons à lui parce que nous le comprenons. Et nous oublions que sa jalousie, née après quinze années d'adultère, est un peu tardive. Il est vrai que ce long temps atténue ce qu'il y eut d'odieux dans le marché et la ruse, par quoi Giovanni s'assura la possession de Francesca...

Mais attendons la représentation. Il faut *voir* une pièce pour en bien juger. A la lecture, on risque trop de se tromper.

Aussi bien le drame semble-t-il fait pour que l'interprète, dont ceux-ci mêmes qui la critiquent, reconnaissent le génie, nous charme par le rythme de ses gestes, la souplesse de sa diction, la justesse de son accent, la profondeur de son émotion. Comme il n'y a pas dans son jeu moins de poésie que de vérité, il me semble qu'elle saura nous représenter l'héroïne de l'*Enfer*, mieux encore que ne l'a fait M. Crawford, telle que la conçut le Dante et la consacra l'admiration des âges.

Médéric DUFOUR.

AU JOUR LE JOUR

Du « culot »

L'impossible impudence des cléricaux est une chose à quoi l'on ne s'accoutume point, malgré l'habitude.

D'autant plus qu'elle n'est pas le résultat d'une sorte d'inconscience morale. Au contraire, c'est quand ils se sentent moralement plus compromis, qu'ils affectent du vantage encore ce « culot » qui n'est de l'audace qu'une vicieuse caricature.

La *Croix du Nord* nous fournit souvent l'occasion de vérifier ces constatations.

Hier encore, à propos de l'affaire Humbert dont elle persiste, en dépit de l'évidence, à se faire un argument favorable, une arme de parti.

Tout entier journal que la *Croix*, après les révélations, irréfutables et irréfutées, sur le rôle important qu'elle a joué, elle et le parti *clérical*, dans l'essor de cette trop *fameuse* « Rente Viagère » eût conservé l'attitude modeste qui convient aux repentis.

Mais cela ne faisait point son compte. Il y a chez ces cléricaux un trop-plein de férocité, un incessant bouillonnement de haines qu'il leur faut laisser s'épancher au dehors sous peine d'en souffrir douleur.

C'est naturellement contre la franc-maçonnerie qu'elle exerce son inépuisable rage.

Dans l'affaire Humbert se trouvent mêlées, on le sait, des personnalités de tous les partis : républicains et franc-maçons ; cléricaux et nationalistes.

Bien entendu, la *Croix* ne parle jamais des derniers ce qui est sa manière à elle de renseigner loyalement ses lecteurs.

Mais il lui faut davantage encore. Bien qu'elle n'ait pu, malgré ses efforts, transformer cette affaire en un « scandale maçonnique » *elle ne se consolerait pas* d'avoir laissé passer l'occasion de quelques calomnies.

Et voici le comble ! Va-t-elle s'indigner de ce que la « secte maçonnique » couvre d'une prétendue protection ceux qui en font partie ? Bien au contraire, elle fait un grief à la franc maçonnerie de ce qu'elle n'intervient pas en faveur des francs maçons mêlés à la faire.

« C'est surtout dans l'affaire Humbert, écrit la *Croix*, qu'apparaît la bonqueroute de la légende, ce solitarité maçonnique.

« LÀ, le *lâchage* est complet. »

On « lâche » Humbert, on « lâche » Dautrignac, on « lâche » Jacquin.

D'abord la « Secte maçonnique » ne « lâche » — pas plus qu'elle ne protège — personne.

Chez les franc-maçons qui sont des hommes libres, jaloux de leur indépendance, impatients de toute oppression morale, de tout joug intellectuel, chacun agit sous sa responsabilité personnelle. Nul ne se sent solidaire des fautes d'un voisin.

Il ne saurait donc y avoir, comme chez les congréganistes, une sorte d'intérêt collectif à cacher les tares individuelles.

Du reste rien ne prouve encore, le moins du monde, que M. Humbert père et M. Jacquin aient été des complices conscients de la monumentale escroquerie.

Quoi qu'il en soit, une instruction judiciaire est ouverte, des magistrats armés de tous les pouvoirs agissent en pleine indépendance. A eux de déterminer les responsabilités ; aux tribunaux de prononcer ensuite sur la culpabilité ou l'innocence respective de ceux qui seront poursuivis.

Aucune influence étrangère ne doit se manifester et ce n'est pas un mince hommage que la maladroite haine de la *Croix* rend à ses adversaires en constatant qu'ils ne tentent rien pour fausser l'action de la justice.

Dans les procès où des cléricaux de marque *sont compromis nous voyons que les* amis de la *Croix* agissent d'autre façon.

Que la *Croix* donc ne s'inquiète point et plutôt que de se lamenter sur le sort de la franc-maçonnerie qu'elle *prenne garde de* n'avoir point elle même besoin de consolations.

***

Les mensonges de la « Dépêche »

La *Dépêche* faisait grand tapage, il y a quelques jours, à propos d'un titre pouvant prêter à ambiguïté que nous avions donné, par mégarde, à une information relative aux Assomptionnistes.

Or, nous la voyons aujourd'hui imprimer ce titre : « *Bourgeois félicité par Dreyfus* ». Que la victime des faussaires et des jésuites ait adressé ses félicitations au nouveau président de la Chambre, cela n'aurait rien de désobligeant pour celui ci. Mais, le fait est faux, et la *Dépêche* explique qu'il s'agit uniquement de « félicitations implicites ».

C'est bien le jésuitisme !

***

Dans le même article la *Dépêche* raconte gravement que M. Brisson a reçu une invitation impérative d'avoir à invoquer un prétexte quelconque pour se décoiner au pèlerinage honneur de la présidence du Conseil.

De qui cette invitation impérative? Inutile de dire que ce racontar est un simple mensonge.

***

Plus loin, la *Dépêche* prétend tenir de bonne source (!) que M. Waldeck-Rousseau est l'artisan de la combinaison ministérielle que le parti radical est décidé à adopter. Cette combinaison a été arrêté par correspondance pendant le voyage de Russie.

Tout cela n'est que mensonge. Ce sont des informations fabriquées de toutes pièces.

Et voilà le journalisme tel qu'on le pratique chez les cléricaux !

***

En revenant de la procession !

Là où les municipalités, soucieuses de l'ordre public, suppriment les processions nos bons cléricaux ne manquent pas d'en réclamer le rétablissement au nom de la liberté !

Là où elles sont autorisées ils ne tolèrent point que des libre-penseurs ou des personnes appartenant à un autre culte manifestent leurs opinions ou leurs croyances parallèlement aux fêtes.

A Saint Julien sur Reyssouze (Ain), le dimanche 1er Juin, à 3 heures de l'après-midi. une bande de cléricaux, fous ou enragés, armés de pierres, d'une échelle, de bâtons et de fourches ont pris d'assaut la maison d'un libre-penseur qui avait exposé à sa fenêtre une affiche cléricale bien ancienne.

Après avoir lacéré l'affiche, ils ont brisé *les carreaux à coups de pierres* (les plus grosses pesaient un kilo environ). Le propriétaire, âgé de soixante-dix ans, a pu heureusement échapper aux coups de fourche dirigés contre lui par la fille du promoteur de cette scandaleuse agression.

Est-ce encore au nom de la liberté que ces fanatiques, irrés de cléricalisme, tentaient d'assassiner un vieillard qui ne croyait pas aux mêmes superstitions et ne s'inclinait pas devant leurs idoles.

Que la *Croix* veuille bien nous le dire. Et que faut-il penser de cette doctrine de mensonge qui ne parle que d'amour et n'inspire à ses fidèles que des pensées de haine et de meurtre ?

JEAN DU NORD.

LIRE PLUS LOIN :

Renseignements sur la crise ministérielle ; M. Combes chargé de former le ministère.

Une bagarre dans un bureau de la Chambre : Goujaterie nationalistes.

Les faux millions.

Nos Dépêches
Parfil télégraphique et téléphonique

La Chambre

Séance du jeudi 5 juin 1902

La séance est ouverte à 3 h., sous la présidence de M. Léon Bourgeois, président.

Dans les *couloirs, règne encore une grande* effervescence produite par les incidents qui se sont produits au bureau à propos de l'élection de M. Cloutier, député nationaliste.

Cet incident, dont on lira plus loin le récit, a produit une vive irritation parmi les députés républicains.

En séance, les députés sont très nombreux. Beaucoup de monde toujours dans les tribunes.

M. le Président fait connaître que M. le Président de la Chambre des députés de la République du Paraguay a adressé à la Chambre des députés ses condoléances pour la catastrophe survenue à la Martinique (Applaudissements.)

On continue ensuite la vérification des pouvoirs.

On valide ensuite les élections non contestées. Celle de M. Jaurès est une des premières validées.

M. le Président fait connaître que la Chambre a validé pour de 450 élections.

La Chambre siégera demain à 2 heures et procèdera à l'élection du bureau définitif.

La séance est levée à 4 h. 10.

Le bureau définitif

Paris, 5 juin. — Les délégués des groupes, suivant le mandat qu'ils avaient reçu de leurs groupes, ont établi aujourd'hui une liste unique de candidats à présenter pour la composition du bureau définitif.

Cette liste comprend un troisième vice-président, six secrétaires, dont un socialiste et trois questeurs.

Le candidat désigné pour le troisième siège de vice-président est M. Trouillot.

Tous les quatre-vingt seront pris dans les groupes de la gauche radicale.

MM. Georges Cochery et Aynard, vice-présidents sortants, déclarent persister à renoncer à toute candidature à la vice-présidence.

Les progressistes

Paris, 5 juin. — Le groupe des députés progressistes a décidé de se réunir à la Chambre vendredi 6 juin, à 3 heures de l'après-midi, pour désigner ses candidats à l'élection du bureau définitif de la Chambre.

A la Gauche radicale

Paris, 5 juin. — La gauche radicale a nommé ensuite une sous-commission chargée de rédiger le programme du groupe. Cette sous-commission comprend MM. Ricard, Couyba, Chapuis, Lauraine, Morlot et Ozun.

Bagarres au 9e Bureau

Goujaterie nationalistes

(De notre correspondant particulier)

Paris, 5 juin. — Le 9e bureau, chargé de vérifier les élections de la Seine, discutait le dossier électoral de M. Daniel Goutier, député nationaliste, de Paris. Certains membres reprochaient à M. Cloutier d'avoir fait apposer sur les murs de sa circonscription une affiche de la dernière heure, où, faisant allusion aux affaires de Panama, il traitait le Président de la République, ainsi que M. Loubet.

M. de Largentaye, se levant alors, a déclaré que M. Cloutier avait eu raison et que les ministres étaient des escrocs et des voleurs, à commencer par M. Loubet. A peine M. Largentaye avait-il prononcé ces paroles que tout le monde dans ce bureau était debout, s'injuriant et se menaçant du poing.

MM. Buchimont, Maurice Faure et plusieurs de leurs collègues de gauche, ont pris la défense du Président de la République et blâmé très vertement les *opposants* d'attaquer de la sorte la personnalité du chef de l'Etat. M. Millevoye a répété, en les aggravant encore, les paroles de M. de Largentaye. Sur ce, tous les membres du bureau appartenant aux partis avancés se sont dirigés vers les nationalistes, au premier rang desquels se trouvait M. de Dion, et une véritable bataille s'est engagée. Les tables et les chaises furent renversées en un cinq d'œil. Les combattants se livrèrent à un véritable pugilat.

Le président du bureau, M. Trannoy, impuissant à rétablir l'ordre, s'apprêtait à suspendre la séance, mais la bagarre, loin de se calmer, devint plus ardente. M. de Dion se colletait avec M. Berteaux, qui venait par hasard dans les couloirs, ne sachant rien, MM. le docteur Mazier, Buchimont, Maurice Faure, Isnard, échangeaient des coups de poings avec MM. de Largentaye, Milleyoye, M. Lecheville, questeur, *et toutes les peines du monde à séparer les* belligérants.

Plusieurs de ceux-ci ont été fortement malmenés, M. Berteaux a eu un oeil poché et M. Maurice Faure a, paraît-il, le pied droit foulé.

M. Milleyoye a envoyé ses témoins, MM. de Dion et Largentaye à M. Buchimont, mais le député de l'Aube les a envoyés promener par les mots de « Je vous em..... ». De nouvelles gifles sont alors tombées de part et l'autre.

Cet incident, profondément regrettable, a provoqué une telle émotion dans les couloirs que la séance publique n'est ouverte avec une demi heure de retard au milieu d'une agitation extraordinaire.

T. H.

La taxe sur les sucres

Londres, 5 juin. — On télégraphie de Simla que M. Turner, membre du Conseil législatif, déposera demain un amendement à la loi sur les sucres, autorisant le gouvernement à prélever le droit proposé par les sucres [illegible]

(1) Un vol. à 3 fr. 50. En vente à la librairie du *Progrès du Nord*.